Les services à la personne

Le centre communal d'action sociale (CCAS) met en place des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et les aider au quotidien.

Le maintien à domicile

Le service de maintien à domicile a pour but d'aider les Sannoisiens (retraités) de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap ou accidentées temporairement, à rester à leur domicile dans les meilleures conditions possibles.

Ce service tend à améliorer leur confort et à leur apporter notre assistance dans les actes courants ainsi qu'un soutien moral au quotidien.

Ce service est composé de 16 aides à domicile.

Pour procéder à la constitution du dossier de maintien à domicile, contacter le CCAS et prévoir différents documents :

- Certificat médical (dans certains cas)
- Notification des caisses de retraites principales et complémentaires(trimestrielles ,semestrielles, annuelles)
- Avis d'imposition ou non-imposition sur les revenus
- Pièce d'identité et carte vitale

Tarif au 1er janvier 2021 : 21.10 €/heure, sans prise en charge financière.

Les responsables du service sont à votre disposition pour la constitution du dossier à domicile sur rendez-vous de préférence.

Le portage de repas

Le CCAS propose aux retraités de 60 ans et plus, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap et accidentées, un service de portage de repas à domicile. Les repas sont préparés à la cuisine centrale de Sannois et composés d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert et d'un potage pour le soir, garantissant l'équilibre alimentaire (possibilité pour les régimes spécifiques, de repas sans sel, sans sucre, sur présentation d'un certificat médical).

Les outils de vigilance envers les plus fragiles

Afin d'assurer le suivi des seniors et repérer les situations de grande fragilité, le CCAS dispose de plusieurs outils de vigilance dont le registre des personnes fragiles (RPF). Mis en place dans le cadre de la loi du 30 juin 2014 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, celui-ci permet aux personnes fragiles et isolées d'être contactées en cas de déclenchement d'un événement climatique pouvant présenter un risque sanitaire.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

26-28 avenue Damiette
95110
Sannois
Tél. 01 39 98 35 00

Accueil du public
Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi, jeudi 8h30-12h (fermé l'après-midi)
Fermé le samedi.

Animations seniors